



Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire New Frontiers

tenue dans le gymnase de l'école primaire de Howick, 5 Lambton, Howick, Québec, le **mardi 6 septembre 2022**, à 19 heures, et à laquelle étaient présents les commissaires suivants, représentant tous les membres du Conseil des commissaires :

- John Ryan, président
- Raymond Ledoux, vice-président, Circonscription électorale no 1
- Brenda Bourdeau, commissaire représentant le Comité consultatif sur les besoins spéciaux.
- Lina Chouinard, Circonscription électorale no 3
- Kenneth Crockett, circonscription électorale no 4
- Dianne Eastwood, Circonscription électorale no 7
- Barbara Ednie, Circonscription électorale no 9
- Dana Hoshowatiuk, commissaire représentant les parents, niveau secondaire
- Bart Jeuris, Commissaire représentant les parents, niveau primaire
- Jennifer Largan, commissaire représentant tous les parents
- Abdul Pirani, Circonscription électorale no 6
- Peter Stuckey, Circonscription électorale no 8
- Joy Thomas, circonscription électorale no 5
- Karin Van Droffelaar, circonscription électorale no 2
- Debra Wright, circonscription électorale no 10

Également présents :

- Rob Buttars, Girecteur général
- Mike Helm, Directeur général adjoint & Secrétaire général
- Eric Colbert, Directeur des ressources matérielles
- Chantal Martin, Directrice de la formation continue
- Cuthbert McIntyre, Directeur des ressources humaines
- Terence Savoie, Directeur des services financiers
- James Walker, Directeur des services éducatifs et technologiques
- Luisa Benvenuti, Gérante, Services administratifs
- Nancy Richer, Représentante de la NFAA

Appel à l'ordre et remarques d'ouverture

Le président ouvre la séance à 19 h 04 et souhaite la bienvenue aux membres de retour de la pause estivale. Les pensées vont aux membres de la Nation crie James Smith en Saskatchewan à la suite des attaques massives à l'arme blanche de la fin de semaine dernière.

Déclaration de reconnaissance

Le commissaire D. Wright a reconnu que le territoire sur lequel nous nous réunissons est le territoire traditionnel et non cédé des Mohawks, un lieu qui a longtemps servi de lieu de rencontre et d'échange entre les nations.

Déclaration de conflit

La commissaire D. Wright déclare qu'elle est étudiante au Nova Career Centre et qu'elle a également déposé sa candidature auprès du *Parti canadien du Québec pour les prochaines élections provinciales*.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé, tel que présenté, sur une proposition du commissaire L. Chouinard.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Dispense - Lecture des procès-verbaux des 2022-06-07 et 2022-06-28

La lecture des procès-verbaux de la réunion ordinaire du 2022-06-07 et de la réunion extraordinaire du 2022-06-28 a été abandonnée sur une motion du commissaire A. Pirani.

MOTION ADOPTÉE à la majorité, le commissaire K. Crockett s'étant abstenu.

Adoption du procès-verbal du 2022-06-07

Il est proposé par le commissaire L. Chouinard que le procès-verbal de la réunion du 2022-06-07 soit adopté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE à la majorité, le commissaire K. Crockett s'étant abstenu.

Adoption du procès-verbal du 2022-06-28

Il est proposé par le commissaire J. Largan que le procès-verbal de la réunion spéciale du 2022-06-28 soit adopté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE à la majorité, le commissaire K. Crockett s'étant abstenu.

Période de questions du public

Aucun membre du public n'est présent.

Formulaires et chaîne téléphonique

Le président informe les membres qu'ils recevront des formulaires électroniques conformément au règlement de la commission scolaire BCAA " Code d'éthique et de conduite professionnelle des commissaires " et à la politique BEDD " Rules of Order & Procedure for Meetings of the Council of Commissioners ", ainsi qu'une demande de mise à jour de la chaîne téléphonique d'urgence.

Rapport QESBA

L'Association se réunira ce vendredi pour la première fois depuis la pause estivale.

Rapport du Comité exécutif

La première réunion ordinaire du comité exécutif pour l'année scolaire 2022-2023 aura lieu le 11 octobre 2022.

Rapport du directeur général

Le directeur général présente les comptes rendus des réunions des comités permanents de juin et août 2022, ainsi qu'une mise à jour sur l'été et un rapport sur l'ouverture des écoles. Le rapport sera placé dans le dossier de la gouvernance.

Résolution #CC22-09-06-001

Autorisation d'un plan d'emprunt de la dette à long terme

Attendu que le plan d'emprunt à long terme proposé vise le financement des éléments et des montants indiqués ci-dessous ; et que la Commission scolaire New Frontiers peut recourir à l'emprunt dans le cadre d'un "Plan d'emprunt" établi conjointement avec la Commission scolaire, le ministère de l'Éducation et *Financement Québec* ;

Par conséquent, sur la recommandation du Comité permanent des opérations, il est proposé par le commissaire K. Crockett que le Conseil des commissaires adopte la résolution suivante pour l'établissement d'un régime d'emprunt valide jusqu'au 31 mars 2023 ; et que le conseil autorise, pour et au nom de la Commission scolaire New Frontiers, deux des dirigeants suivants : le président, le vice-président, le directeur général ou le directeur général adjoint de la Commission scolaire, à condition que deux des dirigeants agissent conjointement.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC22-09-06-002

Plan d'emprunt de la dette à long terme pour 6 191 000 \$.

Attendu que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6.001), la Commission scolaire New Frontiers désire conclure un Régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2023, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une somme n'excédant pas six millions cent quatre-vingt-onze mille dollars (6 191 000 \$) ; et attendu que, conformément à l'article 83 de ladite loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce plan d'emprunt, que le pouvoir d'emprunter et le pouvoir d'en approuver les conditions soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ; considérant qu'il est nécessaire d'autoriser ce régime d'emprunt, d'établir le montant maximal des emprunts qui peuvent y être effectués, ainsi que les caractéristiques et les limites relatives aux emprunts à effectuer, et d'autoriser les dirigeants de l'Emprunteur à contracter tout emprunt en vertu de ce régime, et à en approuver les modalités ; et considérant que le ministre de l'Éducation (le " Ministre ") a autorisé l'institution de ce régime d'emprunt, aux conditions mentionnées dans sa lettre du 16 août 2022 ;

Résolution #CC22-09-06-002 - Plan d'emprunt de la dette à long terme pour 6 191 000 \$ - suite

Par conséquent, sur une motion du commissaire K. Crockett, il est résolu :

1. Qu'un régime d'emprunt, valide jusqu'au 31 mars 2023, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites ci-après énoncées, consentir des prêts à long terme au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 6 191 000 \$ soit institué ;
2. Que les prêts à long terme consentis par l'Emprunteur dans le cadre de ce plan d'emprunt soient soumis aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a. nonobstant les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne fera pas, pendant la durée du présent régime d'emprunts, d'emprunts qui auraient pour effet de dépasser le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour cette période, par le *Conseil du Trésor* en vertu du programme d'emprunts à long terme des commissions scolaires ;
 - b. l'Emprunteur ne pourra consentir un prêt à moins de recevoir une subvention du gouvernement du Québec conformément aux normes établies par le *Conseil du Trésor*, relativement à l'octroi ou à la promesse de subventions aux centres de services scolaires, ainsi qu'aux modalités déterminées par le ministre et prévoyant le paiement du capital et des intérêts du prêt en cause, même si, par ailleurs, le versement de cette subvention est assujéti au vote annuel par le Parlement des sommes requises à cette fin ;
 - c. chaque emprunt ne peut être fait qu'en monnaie légale du Canada au ministre des Finances, en tant que responsable du Fonds de financement ;
 - d. le produit de chaque prêt sera utilisé, outre le paiement des dépenses inhérentes au prêt concerné, uniquement pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnés par le Ministre.
3. Que pour la détermination du montant total visé au paragraphe 1 ci-dessus-, seule la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur sera prise en compte ;
4. Que, outre les caractéristiques et les limites énoncées ci-dessus, les prêts présentent les caractéristiques suivantes :
 - a. l'Emprunteur peut contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du plan d'emprunt jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en vertu d'un seul contrat de prêt qui sera conclu entre l'Emprunteur et le Ministre des Finances, en tant que responsable du Fonds de financement ;
 - b. chaque emprunt sera attesté par un billet à l'ordre du ministre des Finances, en tant que responsable du Fonds de financement ;
 - c. le taux d'intérêt payable sur les prêts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre ; et
 - d. afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque prêt et des intérêts qui y sont dus, la dette que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui est accordée par le ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera grevée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement
5. Que l'Emprunteur soit autorisé à payer, sur le produit de chaque emprunt contracté dans le cadre de ce Plan, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus ;
6. Que l'un ou l'autre des dirigeants suivants de la Commission scolaire : le président, M. John Ryan, ou le vice-président, M. Raymond Ledoux, et le directeur général, M. Rob Buttars, ou le directeur général adjoint, M. Mike Helm, soient autorisés à signer, pourvu que deux dirigeants agissent conjointement : les signatures de la convention de prêt, des conventions d'hypothèque mobilière et des billets. Mike Helm, soit autorisé à signer, à condition que deux des dirigeants agissent conjointement : les signatures de la convention de prêt, des conventions d'hypothèque mobilière et des billets, à accepter tout engagement et toute garantie qui ne sont pas essentiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toute modification à ces documents qui ne sont pas essentiellement incompatibles avec les présentes, et à faire toutes les déclarations et signer tous les documents qui peuvent être nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes ;
7. Que, dans la mesure où la Commission scolaire a déjà adopté une résolution établissant un Régime d'emprunts à long terme, la présente résolution remplace la résolution antérieure sans affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date de ce Régime d'emprunts.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC22-09-06-003

Contrats de bus d'un an

Attendu que, lors de ses réunions du 23 août et du 6 septembre 2022, le Comité consultatif de transport a examiné les besoins en matière de transport par autobus de la Commission scolaire New Frontiers pour l'année scolaire 2022-2023 ; et attendu que, conformément à la politique BDE, le Comité permanent des opérations est chargé de recommander les contrats d'autobus ; attendu que lors de ses réunions du 23 août et du 6 septembre 2022, le Comité permanent des opérations a examiné les besoins en matière de transport par autobus de la Commission scolaire New Frontiers pour l'année scolaire 2022-2023 ; attendu qu'il est avantageux de fournir les services de transport par autobus les plus efficaces dans le cadre du financement que la Commission scolaire New Frontiers reçoit du ministère de l'Éducation pour le transport ; attendu que tous les contrats d'un an conclus avec la Commission scolaire New Frontiers ont pris fin le 30 juin 2022 ;

Par conséquent, sur la recommandation du Comité permanent des opérations, il est proposé par le commissaire K. Crockett que la Commission scolaire New Frontiers offre des contrats d'un an pour répondre aux demandes de 2022-2023 ; et que les itinéraires d'autobus suivants soient mis sous contrat à compter du 1er juillet 2022 pour fournir des services de transport par autobus pour l'année scolaire 2022-2023, qui se terminera le 30 juin 2023 :

Berlines d'un an				
Entrepreneur	Numéro de véhicule	Type de véhicule	Zone desservie	Prix de base Taxe Inc
Dufresne	400	Berline	Reach	\$39,457.59
Total des berlines :				\$39,457.59
Mini-bus d'un an				
Entrepreneur	Numéro de véhicule	Type de véhicule	Zone desservie	Taxe sur le prix de base Inc 51 390,10/\$53 390,10 + 0,8530 \$/km
Ro-Bus	3100	Mini bus adapté	Centre Mackay	\$81,127.50
	3110	Mini Bus	Châteauguay (LC)	\$74,161.65
	3120	Mini Bus	Châteauguay (École LC & B. Milner)	\$89,596.49
	3130	Mini Bus	Sommet	\$109,159.24
	3140	Mini bus adapté	Châteauguay	\$80,409.60
	3150	20 Passagers	Châteauguay	\$71,469.53
	401	Mini bus adapté	Peter Hall	\$75,922.73
Transbus	118	Mini Bus	Peter Hall	\$74,341.13
Dufresne	119	Mini Bus	Peter Hall	\$103,775.00
Mor-Transport	2110	Mini Bus	Sommet	\$78,648.52
Autobus R. Leduc	145	Mini Bus	Vallée	\$86,006.99
	146	Mini Bus	Vallée	\$90,196.56
Total des mini-bus :				\$1,014,814.94
Total des contrats d'un an :				\$1,054,272.53

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC22-09-06-004

Contrats de bus de six ans

Attendu que, lors de ses réunions du 23 août et du 6 septembre 2022, le Comité consultatif de transport a examiné les besoins en matière de transport par autobus de la Commission scolaire New Frontiers pour les prochaines années scolaires ; et attendu que, conformément à la politique BDE, le Comité permanent des opérations est chargé de recommander les contrats de transport par autobus ; attendu que, lors de ses réunions du 23 août et du 6 septembre 2022, le Comité permanent des opérations a examiné les besoins de la Commission scolaire New Frontiers en matière de transport par autobus pour les prochaines années scolaires ; attendu qu'il est avantageux de fournir les services de transport par autobus les plus efficaces dans le cadre du financement que la Commission scolaire New Frontiers reçoit du ministère de l'Éducation pour le transport ; attendu que tous les contrats de cinq ans conclus avec la Commission scolaire New Frontiers ont pris fin le 30 juin 2022 ;

Par conséquent, sur la recommandation du Comité permanent des opérations, il est proposé par le commissaire K. Crockett que la Commission scolaire New Frontiers offre des contrats de six ans pour répondre aux demandes à partir de l'année scolaire 2022-2023 jusqu'à l'année scolaire 2028-2029 ; et que les itinéraires d'autobus suivants fassent l'objet d'un contrat à partir du 1er juillet 2022, pour fournir des services d'autobus de 2022-2023 à 2028-2029, et se terminant le 30 juin 2029 :

Entrepreneur	Quantité	Type de véhicule	Zone desservie	Prix de base Taxe Inc. 62 085,58 (+\$1.1374/km)
PMD Brault	5	72 passagers	Châteauguay	\$445,221.27
RO-BUS	11	72 passagers	Châteauguay	\$976,662.89
Autobus Racine	2	72 passagers	Hemmingford et Ormstown	\$208,577.08
Autobus Dufresne Inc.	2	72 passagers	Howick et Ormstown	\$232,987.09
Cie 9072-0103 Qc Inc. (Transbus) :	4	72 passagers	Hemmingford et Howick	\$441,324.86
Venise	2	72 passagers	Valleyfield	\$178,662.86
Autobus Leduc	20	72 passagers	Franklin, Ormstown, Huntingdon	\$2,120,949.97
	1	Mini Bus	St-Anicet	\$84,391.72
Total des contrats de six ans				\$4,688,777.74

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Rapports des présidents des comités permanents - Réunions de juin et août 2022

- Services éducatifs - Le commissaire K. Van Droffelaar, président, a rendu compte des nombreuses activités et événements qui se sont déroulés dans nos écoles et nos centres depuis le mois de juin dernier jusqu'au mois d'août.
- Ressources humaines - Le commissaire B. Ednie, président, indique que la plupart des points ont déjà été couverts dans le rapport du DG. Le processus visant à combler le poste de coordonnateur des ressources humaines est en cours. Le directeur général présente une version préliminaire de ces priorités pour l'année scolaire 2022-23.
- Opérations - Le commissaire K. Crockett, président, a déclaré qu'en plus des points présentés ce soir, le comité a également discuté de l'audit gouvernemental récent que la commission scolaire a subi.

Rapport du comité des parents

Le commissaire J. Largan planifie un événement social de démarrage pour remplacer l'événement de fin d'année annulé. Cette activité s'adresserait aux nouveaux membres, à ceux qui reviennent et à ceux qui prennent leur retraite.

Comité consultatif sur les besoins spéciaux

Le commissaire B. Bourdeau fait état du rapport annuel sur les besoins spéciaux et de l'importance de son contenu. Le SNAC mettra l'accent sur l'inclusion cette année, notamment en ce qui concerne les activités parascolaires.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le président du comité de gouvernance et d'éthique, le commissaire B. Ednie, présente un rapport de la réunion du 29 août 2022. Le comité a élaboré une feuille de référence sur les " Rôles des présidents et des vice-présidents ", qui a été partagée avec les membres. La prochaine séance de perfectionnement professionnel aura lieu le 27 septembre 2022. Le comité envisage également de créer des centres de vidéoconférence pour faciliter les réunions en ligne, au besoin.

Résolution #CC22-09-06-005

Adoption du règlement BE "Comités du conseil d'administration".

Attendu que le comité de gouvernance et d'éthique a entrepris d'étudier tous les règlements de la commission scolaire ; et attendu que le règlement BE "Réunions de la commission scolaire" a été révisé en 2017 et qu'il est toujours en vigueur, mais qu'il nécessite quelques modifications à l'amiable ; et attendu que l'une des modifications à l'amiable proposées par le comité de gouvernance et d'éthique est l'utilisation de pronoms plus inclusifs de genre ; et considérant que d'autres modifications à l'amiable proposées par le Comité de gouvernance et d'éthique sont liées aux dispositions relatives à la tenue de réunions lors d'événements graves tels qu'une pandémie ou des intempéries ; et considérant que le Comité estime que ces modifications ne changent en rien l'intention ou les procédures du règlement BE ;

Par conséquent, sur la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, il est proposé par le commissaire B. Ednie que le règlement BE " Réunions du conseil d'administration " soit adopté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Comité consultatif sur les transports

Le commissaire P. Stuckey a fait un rapport sur la réunion qui a eu lieu ce soir, en se concentrant principalement sur les négociations bloquées concernant le transport par bus, et sur l'accord de dernière minute des contrats de bus d'un an et de six ans tel que présenté ce soir. M. Helm a également expliqué les problèmes rencontrés avec la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des itinéraires appelé "GeoBus". En réponse à plusieurs questions concernant le financement et le transport des élèves ayant des besoins spéciaux, M. Helm a expliqué le processus de financement, indiquant que tous les aménagements ne sont pas financés par le ministère.

Nouvelles affaires

Il n'y a pas de nouvelles affaires à discuter.

Liste des décaissements

Les commissaires ont reçu la liste des décaissements pour les mois de juin, juillet et août 2022 :

Chèque	Date	Payé à	Montant
214157	6/30/2022	BOHAM GAZ INC.	17,766.43
214173	6/30/2022	EPIQUE PROGRAMS AND TRAINING	13,164.65
214185	6/30/2022	GROUPE ICLASS CANADA	15,360.39
214187	6/30/2022	GROUPE MINOV INC	35,158.79
214192	6/30/2022	LES ENTREPRISES MCCLINTOCK	30,123.46
214214	6/30/2022	SAVARD ARCHITECTE	13,082.45
214225	6/30/2022	THERAPIE KIDDO ACTIVE THERAPY POINTE CLAIRE	10,070.00
214226	6/30/2022	TRADE WEST EQUIPMENT LTD.	21,400.05
214275	6/30/2022	MALAMUD KARINA	10,697.00
214298	6/30/2022	NOVEXCO/ HAMSTER	10,385.41
214329	6/30/2022	AVOCATS LE CORRE & ASSOCIES, S.E.N.C.R.L. (LES)	22,921.76
214361	6/30/2022	NEVE REFRIGERATION INC.	39,293.00
214365	6/30/2022	PAVAGES J.M. BEAULIEU, LES	13,388.84
214367	6/30/2022	PLOMBERIE NOEL FREDETTE INC	130,676.56
214368	6/30/2022	PRIEST	99,179.19
214378	6/30/2022	SAVARD ARCHITECTE	22,986.26
214382	6/30/2022	SECURITE QUENNEVILLE INC.	18,131.00
214384	6/30/2022	SERVICE DE CONSULTATION DE VALLEYFIELD INC.	108,148.93
214387	6/30/2022	STEVE'S MUSIC STORE	15,367.38
214391	6/30/2022	THERAPIE KIDDO ACTIVE THERAPY POINTE CLAIRE	14,535.00
214393	6/30/2022	ULINE CANADA CORPORATION	10,069.75
214417	6/30/2022	FELIX NORTON LICENSING INC	10,584.00
214426	6/30/2022	MIKADOWEB SOLUTIONS	45,530.10
214444	6/30/2022	TERRANOVA WORLDWIDE CORPORATION	10,287.73
214463	6/30/2022	9072-0103 QUEBEC INC.	24,417.59
214464	6/30/2022	AUTOBUS DUFRESNE INC.	24,974.17
214466	6/30/2022	AUTOBUS ROLAND LEDUC INC.	110,029.61
214469	6/30/2022	RO-BUS INC.	74,443.10
214470	6/30/2022	TRANSPORT P.M.D. BRAULT INC.	19,625.65
214480	6/30/2022	GIANT STEPS SCHOOL	15,990.00
214506	6/30/2022	ECOLE PETER HALL SCHOOL INC.	40,667.08
214536	6/30/2022	MATERIAUX PONT MASSON INC.	12,891.39
214544	6/30/2022	OUTILS PIERRE BERGER INC.	16,068.79
214546	6/30/2022	PRECICOM TECHNOLOGIES INC	12,412.70
214566	6/30/2022	SUMMIT SCHOOL	42,340.16
214597	6/30/2022	CROISIERES AML	10,026.40
214639	6/30/2022	SOFTCHOICE LP	147,799.89
214659	6/30/2022	ASSOCIATION PROVINCIAL ENSEIGNANTS DU QUEBEC	12,791.46
214685	6/30/2022	CLEVR	17,797.50
214688	6/30/2022	ENGLISH MONTREAL SCHOOL BOARD	13,258.05
214737	6/30/2022	DXP POSTEXPERTS INC	10,633.08
214744	6/30/2022	BOHAM GAZ INC.	20,538.51
214752	6/30/2022	COPICOM INC	20,009.71
214753	6/30/2022	ECOLE PETER HALL SCHOOL INC.	25,000.00
214762	6/30/2022	GROUPE LAUDIE	23,942.39
214777	6/30/2022	REFRIGERATION INTER-RIVE INC.	18,246.94
214785	6/30/2022	SECURITE QUENNEVILLE INC.	16,703.59
214795	6/30/2022	THERAPIE KIDDO ACTIVE THERAPY POINTE CLAIRE	10,450.00
214803	6/30/2022	REVENU QUEBEC	16,000.00
214804	6/30/2022	9072-0103 QUEBEC INC.	22,167.55
214805	6/30/2022	AUTOBUS DUFRESNE INC.	17,082.63
214807	6/30/2022	AUTOBUS ROLAND LEDUC INC.	101,960.92

214810	6/30/2022	RO-BUS INC.	66,531.24
214811	6/30/2022	TRANSPORT P.M.D. BRAULT INC.	18,987.52
214812	6/30/2022	QUEBEC ENGLISH SCHOOL BOARD ASSOCIATION	37,265.25
214819	6/30/2022	HYDRO QUEBEC	32,299.50
220013	7/31/2022	AVOCATS LE CORRE & ASSOCIES, S.E.N.C.R.L. (LES)	18,826.53
220108	7/31/2022	9072-0103 QUEBEC INC.	34,952.81
220109	7/31/2022	AUTOBUS DUFRESNE INC.	50,136.08
220110	7/31/2022	AUTOBUS RACINE LTEE	13,682.12
220111	7/31/2022	AUTOBUS ROLAND LEDUC INC.	173,729.93
220115	7/31/2022	RO-BUS INC.	91,147.37
220116	7/31/2022	TRANSPORT P.M.D. BRAULT INC.	23,582.96
220122	7/31/2022	BABAR BOOKS INC.	10,500.00
220181	7/31/2022	4IMPRINT, INC.	15,596.40
220193	7/31/2022	C. S. LESTER B. PEARSON	84,801.77
220204	7/31/2022	CSSDGS	10,903.15
220218	7/31/2022	INSO - MONTREAL	14,102.70
220280	7/31/2022	HYDRO QUEBEC	26,919.83
220306	7/31/2022	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	10,585.57
220364	8/10/2022	DELL COMPUTER CORPORATION	10,448.94
220372	8/10/2022	9372-7758 QUEBEC INC&PRO PAINT	87,057.25
220378	8/10/2022	AVOCATS LE CORRE & ASSOCIES, S.E.N.C.R.L. (LES)	11,386.21
220391	8/10/2022	DXP POSTEXPERTS INC	17,209.34
220392	8/10/2022	EMCO CORPORATION	46,193.00
220402	8/10/2022	GROUPE LAUDIE	29,192.01
220411	8/10/2022	LUCIEN DESJARDINS INC.	23,875.14
220422	8/10/2022	PLOMBERIE NOEL FREDETTE INC	38,773.02
220427	8/10/2022	R.S. D'AMOUR & FILS INC.	11,913.51
220431	8/10/2022	RISQ INC.	19,119.19
220453	8/17/2022	C. S. WESTERN QUEBEC	59,876.53
220480	8/17/2022	AON PARIZEAU INC.	71,560.87
220485	8/17/2022	C.S. RIVERSIDE	28,288.97
220494	8/17/2022	GROUPE GESFOR POIRIER PINCHIN INC.,LE	33,758.28
220530	8/24/2022	CONSTRUCTIONS B. MARTEL INC.	322,228.94
220531	8/24/2022	CONSTRUCTIONS J. BOULAIS INC.	126,084.75
220532	8/24/2022	PRIEST	227,518.88
220533	8/24/2022	6848508 CANADA INC PORTES ET FENETRES VERDUN	30,259.78
220542	8/29/2022	EBENI-RENOV INC	27,147.90
220565	8/29/2022	DELL COMPUTER CORPORATION	47,553.20
220572	8/29/2022	9372-7758 QUEBEC INC&PRO PAINT	15,521.63
220577	8/29/2022	BARAGAR ENTERPRISES LTD	11,943.75
220578	8/29/2022	BOHAM GAZ INC.	76,499.81
220580	8/29/2022	BROME LAKE BOOKS	18,341.96
220585	8/29/2022	CEMEQ	12,462.40
220593	8/29/2022	ERPI-EDITIONS DU RENOUVEAU PEDAGOGIQUE INC	14,996.15
220598	8/29/2022	GROUPE EDGENDA INC	13,314.11
220603	8/29/2022	INSTALLATION JEUX-TEC INC	33,911.88
220607	8/29/2022	MATERIAUX PONT MASSON INC.	14,668.72

Correspondance

Il n'y a pas de correspondance à discuter.

Affaires inachevées / Affaires en cours / Ordre général

Il n'y a pas d'affaires inachevées, d'affaires en cours ou de points d'ordre général à discuter.

Deuxième période de questions publiques

Aucun membre du public n'est présent.

Déclaration d'appréciation

Le président a demandé à M. Helm de remercier sincèrement les employés du bureau de l'Office qui ont travaillé de nombreuses heures supplémentaires et les week-ends sur le programme GeoBus, en particulier Mme Jo Ann Wilkie, Mme Natalie Patenaude et Mme Lisa Lemieux.

Ajournement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30 sur une proposition du commissaire L. Chouinard.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

John Ryan
Président

Mike Helm
Secrétaire général